



Club de Vitesse sur Glace du Havre
178, rue Roland Garros
76620 Le Havre
Tél-fax : 02.35.46.92.48

ANNONCEMENT

CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR CATEGORIES DE PATINAGE DE VITESSE " SHORT TRACK "

Lieu et Dates

Le Club de Patinage sur Glace du Havre organise les **Championnats de France par Catégories de patinage de vitesse Courte Piste 2007/2008** sous l'égide de la C.N.S.P.V. à la Patinoire Municipale du Havre, 106, rue Louis Blanc.

Le samedi 15 et le dimanche 16 mars 2008

Samedi : de 10 heures à 20 heures

Dimanche : de 8 heures à 17 heures

Inscriptions :

Les inscriptions doivent parvenir au plus tard le **03 mars 2008** à :

Mme BEAUCHAMP Corinne
178 rue Roland Garros
76620 LE HAVRE

Ou par courriel: bobococo@aol.com

Veuillez également transmettre une copie de vos inscriptions aux Competitors-Steward de la compétition : jp.delamarre@free.fr (Jean-Paul Delamarre) et ghislain.gass@wanadoo.fr (Catherine Gass)

Le montant des droits d'inscription est de **15 €uros** par patineur à établir à l'ordre du CVGH.



Patinoire et Piste :

La compétition se déroulera sur une glace artificielle de **56x26** sur laquelle seront tracées **3 pistes** de 111,12m conformément à la règle 280 du règlement I.S.U.
Le tour de piste sera entièrement couvert de matelas de protections

Catégories et Distances :

Juniors D	1000m	500m	500m	1000m sur sélection
Juniors C	1000m	500m	500m	1500m sur sélection
Juniors B	1500m	500m	1000m	1500m sur sélection

La 4^{ème} distance est une Super-Finale ou ne participeront que les patineurs ayant des points de finale à l'issue du classement général provisoire des distances précédentes.

Cependant, le nombre maximum de participants est fixé à :

- 4 participants pour les super-finales 1000m. Les ex aequo en points de finale aux 4èmes places participeront également aux super-finales.
- 6 participants pour les super-finales 1500m. Les ex aequo en points de finale aux 6èmes places participeront également aux super-finales.

Participation :

Tout patineur engagé est obligatoirement licencié (**compétition**) à la Fédération Française des Sports de Glace et inscrit dans l'une des catégories précitées.

Tout patineur pour être engagé, **doit avoir réalisé le temps de sélection (depuis le 01/07/2007)** de la catégorie où il est inscrit et rappelé ci dessous :

	Hommes	Dames
Junior D	57.00 sur 500M	62.00 sur 500M
Junior C	53.00 sur 500M	58.00 sur 500M
Junior B	50.00 sur 500M	55.00 sur 500M

Il est, de plus, demandé aux patineurs des catégories Junior D et Junior C, et à tous les patineurs dont c'est la première année de licence compétition d'avoir réussi les Tests Fédéraux Glaçons vert, bleu et rouge

Les Clubs pourront inscrire des patineurs n'ayant pas encore réalisé leur temps de sélection au moment de la clôture des inscriptions, à condition que la confirmation (si le temps de sélection a été réalisé) ou la non-confirmation d'inscription soit transmise au club organisateur et aux Compétiteurs-steward au plus tard 5 jours avant la date de début de la compétition. Sur la feuille d'engagement, il sera nécessaire d'indiquer « à confirmer ».



Classement :

Pour participer au classement, le patineur doit être présent au départ de la première course.
Toutes les distances se courent à partir des séries si nécessaire, et par élimination jusqu'à la finale.

La 4ème distance (super-finale) est courue seulement par les patineurs ayant des points de finale à l'issue du classement provisoire des deux premières distances.

Les points sont attribués :

En finale 34, 21, 13, 8, 5, 3 (points finales)

Récompenses :

Les trois premiers de chacune des catégories, dames et hommes, seront récompensés. Conformément à la règle ISU 118, aucun titre n'est décerné dans une catégorie ne réunissant pas au moins trois Patineurs inscrits, dont deux au moins sont présents au départ.

A l'issue de chaque distance (sauf Super-Finale), les trois premiers seront récompensés.

Règlement :

Les règles de compétitions font référence aux règlements nationaux de la CSNPV.

Les patineurs sont équipés conformément à la règle 291 de l'I.S.U.

Tout concurrent se doit de respecter les officiels, leurs consignes et le règlement sous peine de sanction disciplinaire.

Dans tous les cas, l'esprit sportif devra d'être respecté par chacun : participants, officiels, ou responsables de club.

Responsabilité :

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des accidents survenus au cours de la compétition.

Service médical :

Le service médical sera assuré par un médecin et un service d'évacuation (Croix Rouge Française).

Tirage au sort :

Le tirage au sort se déroulera, sous la responsabilité du Juge arbitre et du Compétitor-steward, le 15 mars 2008 à partir de 9h00 à la Patinoire du Havre. Le timing de la compétition sera présenté aux Coaches lors du tirage au sort.

La Présidente du CVGH
Corinne BEAUCHAMP

